

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Décision du CNPN n° 2013-5 du 24 juin 2013 portant application de l'article 19
du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature**

NOR : DEVL1316594S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 133-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 8 à 15 ;

Vu le décret n° 2009-613 du 4 juin 2009 modifiant le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment des articles 10 et 11 ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2013 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu la décision CNPN n° 2013-1 du 24 juin 2013 relative au règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature,

Décide :

Article 1^{er}

Les deux personnalités scientifiques membres de chaque commission spécialisée mentionnés au douzième alinéa de l'article 19 du règlement intérieur susvisé sont :

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
M. Vincent Boulet, titulaire. M. Bruno Dutréve, suppléant.	M. Jean-Marie Gourreau, titulaire. M. Pascal Arne, suppléant.	M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant.	M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant.
M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante.	M. Jean-Claude Lefeuvre, titulaire. M. Denis Couvet, suppléant.	Mme Isabelle Mauz, titulaire. M. Arnaud Cosson, suppléant.	M. Jean-Marie Gourreau titulaire. M. Pascal Arne, suppléant.

Article 2

Les deux représentants d'associations agréées de protection de la nature membres de chaque commission spécialisée mentionnés au treizième alinéa de l'article 19 du règlement intérieur susvisé sont :

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant.	M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant.	M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant.	M. Philippe Barbedienne, titulaire. M. Jean-Pierre Sardin, suppléant.
M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-François Gosselin, suppléant.	M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-François Gosselin, suppléant.	M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-François Gosselin, suppléant.	M. Jean-Baptiste Mouronval, titulaire. M. Jean-François Gosselin, suppléant.

Article 3

Les commissions spécialisées, dont la composition est définie à l'article 19 du règlement intérieur susvisé comprennent en outre, pour chacune d'elles :

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant	Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant	Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ou son représentant	
Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant	Le président de la Société nationale de protection de la nature ou son représentant
	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant	Le président de la Fédération nationale des chasseurs ou son représentant
	Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant	Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant
	Le président de la Fédération nationale de la pêche en France ou son représentant		
		Le président du conseil d'administration d'un parc national ou son suppléant	
		Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant	Le représentant du ministre chargé de l'équipement ou son représentant
		Le représentant du ministre chargé de l'intérieur ou son représentant	
		Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant	Le représentant du ministre chargé de la culture ou son représentant
		La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant	La personnalité désignée sur proposition de RNF ou son suppléant
		La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant	La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant
Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant	Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant	Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant	Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
	Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France ou son représentant		Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France ou son représentant
			M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante.
			M. Vincent Boulet, titulaire. M. Bruno Dutrève, suppléant.
M. Daniel Malengreau, titulaire.	M. Daniel Malengreau, titulaire.	M. Daniel Malengreau, titulaire.	M. Daniel Malengreau, titulaire.

FLORE	FAUNE	PNR ET CHARTES PN	AIRES PROTÉGÉES
M. Bernard Clément, suppléant.	M. Bernard Clément, suppléant.	M. Bernard Clément, suppléant.	M. Bernard Clément, suppléant.
	M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant.	M. Patrick Foltzer, titulaire. M. Jean Poirot, suppléant.	
	M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante.	M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante.	M. Raymond Faure, titulaire. Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante.
M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant.	M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant.	M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant.	M. Claude Suzanon, titulaire. M. Michel Charpentier, suppléant.
	M. Serge Muller, titulaire. Mme Véronique de Billy, suppléante.	M. Yves Vérilhac, titulaire. M. Michel Sommier, suppléant.	M. Yves Vérilhac, titulaire. M. Michel Sommier, suppléant.
		M. Roger Estève, titulaire. M. Pascal Vautier, suppléant.	M. Roger Estève, titulaire. M. Pascal Vautier, suppléant.
	M. Bernard Delay, titulaire. M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant.		M. Francis Duranthon, titulaire. M. Philippe Gouletquer, suppléant.

Article 4

La décision du 6 juillet 2012 portant application de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 24 juin 2013.

Pour la présidente
du Conseil national de la protection de la nature :
Le sous-directeur des espaces naturels,
J. RUIZ